

Aux souffrances sensibles et spirituelles ressenties par les âmes du Purgatoire, s'allie cependant une paix profonde, imperturbable, qui résulte de ce que ces âmes acquiescent sans réserve aux justes rigueurs dont elles sont l'objet. Elles en comprennent la nécessité et elles se soumettent volontiers à une épreuve, si dure soit-elle, sans laquelle elles s'estimeraient indignes et incapables de paraître devant Dieu. De plus, elles sont soutenues intérieurement par la bienheureuse conviction, que ces peines auront un terme ; que ce qui passe n'est rien ; et toute leur vie se concentre sur la perspective de cette éternité bienheureuse, en la possession de laquelle elles ont la certitude d'être établies par la miséricorde, quand l'œuvre de la justice aura été accomplie.

Elles répètent donc au milieu de leurs tourments les paroles dites par saint Paul dans sa prison de Rome : « Je souffre, mais je ne suis pas déconcerté. Car je sais en qui j'ai mis ma confiance, et je suis assuré que, à l'heure voulue, il me rendra mon trésor. »

Écoutez encore ici sainte Catherine de Gênes : « Ce qui produit dans ces âmes une soumission parfaite au milieu de leurs peines les plus cuisantes et une très grande satisfaction, c'est que, connaissant parfaitement combien elles ont mérité d'être ainsi traitées et combien ces supplices ont été saintement ordonnés de Dieu pour les purifier, elles ne voudraient jamais s'en délivrer de la moindre partie, et leur volonté s'y soumet sans se plaindre et avec une aussi profonde paix que si elles jouissaient déjà de la gloire.

« C'est pourquoi ces âmes sont dans une joie incroyable de se voir dans l'ordre de Dieu et de considérer avec combien d'amour et de miséricorde il les traite dans l'état où elles sont.

« Ces deux vues leur sont représentées dans le moment, parce que, étant en état de grâce, elles comprennent toutes choses, selon le degré de connaissances données à chacune d'elles. »

Cardinal PERRAUD,

Evêque d'Autun, membre de l'Académie française

---